



## ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI MATIN

(Comité Syndical du 10 juin 2025)

Je soussigné(e)..... responsable

légal de l'enfant (ou des enfants) .....

..... déclare avoir pris connaissance des dispositions du Règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire du matin et m'engage à les respecter.

DATE ET SIGNATURE :



Syndicat Intercommunal à Vocation Unique  
en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse  
5 rue de l'école 16340 L'Isle d'Espagnac  
Tél: 05.45.38.61.81 - sivu@sivuenfancejeunesse16.fr

